

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025_3_10

Objet : Aide aux travaux de sécurité routière – Approbation du projet et demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en œuvre du plan de circulation (Phase 3-A)

VOTE

17 voix POUR – 3 voix CONTRE de M. CRUZ – Mme DAHMAN et M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal GARCIA, Première Adjointe, sur la convocation qui lui a été adressée, le deux avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. SARDA Stéphane à M. CRUZ Gérard
Mme DORELON-TRANCHARD Céline à
Mme WECKERLIN Carine
Mme GIORSETTI Marie-Laure à Mme
MESTRE Marie-Aude
M. BARBAROUX Charly à M. MARTIN
Patrice
Mme VALLET Christine à Mme CLAUZEL
Nathalie

Secrétaire de la séance : Mme Carine
WECKERLIN

Aide aux travaux de sécurité routière – Approbation du projet et demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en œuvre du plan de circulation (Phase 3-A)

Le plan de circulation de la commune s'est fixé comme objectif de développer les mobilités douces, de sécuriser toutes les formes de déplacements et de fluidifier la circulation des personnes et des biens.

A ce titre, il a été défini un programme de travaux en plusieurs phases. La phase 1 et 2 sont en cours d'exécution.

Une troisième phase de travaux doit être aujourd'hui programmée.

Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier, dans le cadre de l'aide du département aux travaux de sécurité routière, d'une subvention pour la mise en œuvre du plan de circulation à hauteur de 80 %. La dépense subventionnable est plafonnée à 75 000 €HT par dossier.

Cette troisième phase sera répartie en deux dossiers.

Le premier dossier présenté portera sur :

- La poursuite d'aménagements visant à faire respecter la limitation de vitesse à 30 km/h :
 - Installation de 100 ellipses "30" thermocollées pour assurer une durabilité accrue du marquage au sol.
 - Mise en place de 4 radars pédagogiques sur les axes principaux.
 - Aménagement de chicanes maçonnées sur le chemin de Saint-Éloi et l'avenue Vincent de Forbin, suite à une expérimentation concluante avec des balises J11.
 - Installation de coussins berlinois dans la plaine agricole et le secteur Nord, aux endroits où le respect de la limitation à 30 km/h reste insuffisant.
 - Utilisation de balises J11 et J12 sur les voies Nord pour tester des dispositifs de ralentissement.
- Une mission d'accompagnement pour encadrer la concertation dans le cadre d'une commission extra-municipale sur la sécurité routière, dont l'objectif sera de proposer des aménagements routiers favorisant la quiétude et la sécurité des usagers.
- Le développement des infrastructures cyclables :
 - Extension et création de liaisons de bandes cyclables sur l'avenue Montricher et la rue Aubanel afin d'améliorer la connexion avec le Collège de La Fare.
- Le réaménagement des dispositifs de signalisation :
 - Déplacement d'un feu tricolore et de deux feux piétons à hauteur de la Cave Coopérative afin d'optimiser le passage des bus et de mettre aux normes PMR les passages piétons.

Le montant total des travaux s'élève à 74 076,50 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre de l'aide du Département aux travaux de sécurité routière, à hauteur de 80 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	59 261,20 €
Autofinancement	14 815,30 €
TOTAL	74 076,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre de la phase 3-A du plan de circulation,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, au titre de l'aide du département aux travaux de sécurité routière, une subvention à hauteur de 80 % pour la mise en place de ce programme de travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces investissements seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Première Adjointe

Chantal GARCIA



La secrétaire de séance

Carine WECKERLIN

A blue ink signature of Carine Weckerlin, consisting of a stylized, cursive script.